4C1

Département des Ardennes

COMMUNE DE LES MAZURES

Plan Local d'Urbanisme
(projet de révision générale)

Document graphique du RÈGLEMENT
Ech. 1/2.000 ème

Bourg-centre de Les Mazures et ses abords

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 16 mai 2019, arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Mme Elisabeth BONILLO-DERAM

Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tel. 03.24.37.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Document initial :
Approuvé le : 18.05.1990

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Sources : - Fond de plan cadastral vectorisé du P.L.U. avant révision, mis à jour partiellement par le B.E Dumay en 2016.
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25

LÉGENDE

- Limite de Commune
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Courbe de niveau
- Eléments remarquables à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contrainte GAZ

- Canalisation de transport de gaz haute pression Damvoux - Anchamps (canalisation de transport de gaz haute pression - non reporter aux documents 04 et 05)
- Périmètre dans lequel le transporteur de GAZ doit être informé de tout projet (ne reporter aux documents 04 et 05)
- Zone de dangers significatifs (IRE) : 45 m
- Zone de dangers graves (PEL) : 30 m
- Zone de dangers très graves (ELS) : 20 m

Contrainte électricité

- Lignes électriques haute tension (ne reporter aux documents 04 et 05)
- Zone d'isolement acoustique (Arrêté préfectoral n° 2004-1-1 du 5 mai 2004 et 2004-1-1 du 21 décembre 2010 - RD 988 : 100 m de part et d'autre)
- Bâtiments agricoles recensés

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Elargissement de la rue de la Prise Clément	Commune de les Mazures	108 m²
2	Elargissement du chemin de la Vieille Forge	Commune de les Mazures	130 m²
3	Création d'une voie de desserte des zones à urbaniser (Elargissement du chemin à 8 mètres)	Commune de les Mazures	214 m²
4	Création d'un bassin paysager de régulation des eaux pluviales, comprenant un Pédicule et aménagement d'une rue	Commune de les Mazures	2 480 m²

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

UA	Zone Urbaine mixte Centre ancien du village
UB	Zone Urbaine mixte Extensions urbaines périphériques du centre ancien et hameau des Vieilles Forges
UZ	Zone Urbaine à vocation d'activités
1AU	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court terme)
1AUℓ	Zone à urbaniser à vocation sportive, touristique, culturelle et de loisirs des Vieilles Forges
1AUz	Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court terme)
2AU	Zone à urbaniser (à long terme)
A	Zone Agricole
N	Zones naturelles et forestières
Na	Secteur au niveau du massif forestier, destiné au fonctionnement de la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Revin Saint-Nicolas / Les Mazures
Nb	Secteur destiné au fonctionnement et au gardiennage du site des Mannesarts
Nd	Secteur destiné au fonctionnement et au gardiennage de la déchetterie
Ne	Secteur destiné à la gestion de constructions existantes isolées
Nf	Secteur couvrant le massif forestier
Nℓ	Secteur destiné aux activités, loisirs, tourisme et culture des Vieilles Forges (centre équestre, ...)
Ns	Secteur destiné au fonctionnement et au gardiennage de la station d'épuration de les Vieilles Forges
Nt	Secteur destiné au développement d'activités de loisirs liées à la présence de l'étang